



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, messieurs les  
Présidents des EPCI,  
membres du SMOP**

Entrechaux, le **19 SEP. 2024**

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du **Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** organisée **en urgence**, selon l'article 7.1 du règlement intérieur, dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

**Mardi 24 septembre 2024 à 14h00**

L'ordre du jour est le suivant :

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

1. Décision du Bureau n°2024-02-B : Attribution du marché public en urgence simple : Travaux d'urgence de réparation des digues de l'Ouvèze sur les communes de Violès, Courthézon et Bédarrides – M2024-10-T.

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,  
Jean-François PERILHOU

